COMMUNE DE LAUSSONNE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2020 A 20 H 30

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers : Présents : 12 - Absent(s) : 1 - Excusé(s) représenté(s) 2

Date de convocation : 13 juillet 2020 Secrétaire de séance : Sandrine EXBRAYAT

ORDRE DU JOUR

- 1. Présentation et vote des comptes administratifs 2019 et comptes de gestion 2019 (budget principal et budgets annexes)
- 2. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 Budget Principal et Budgets Annexes
- 3. Vote des subventions 2020 aux associations
- 4. Vote du Budget Primitif 2020 de la commune
- 5. Vote du Budget Primitif 2020 lotissement "les Coustilles2"
- 6. Vote du budget Primitif 2020 lotissement "Préchaud2"
- Approbation du règlement intérieur « Multisport » Questions diverses

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Emilie ARSAC	Guillaume HABOUZIT
Rémy BENOIT	Audrey IACONA
Fernand CHAIZE	Gérard MIALON
Sandrine EXBRAYAT	Michel MIRMAND
Franck FARGIER	Odile ROMIEU
Teddy GARDES	Alain SABATIER

1 Présentation et vote des comptes administratifs 2019 et comptes de gestion 2019 Budget principal et Budgets annexes

HORS DE LA PRESENCE DE M. Fernand CHAIZE

CA 2019 PRINCIPAL - CG 2019

Le compte administratif 2019 de la commune est conforme au compte de gestion de M. le Percepteur.

Sous la présidence de M. Michel MIRMAND, doyen de l'assemblée, le conseil par 12 voix Pour 0 contre 0 abstention délibère sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2019, dressé par Monsieur Fernand CHAIZE, Maire de la commune et arrête ainsi les comptes :

Section de Fonctionnement :

Dépenses = 720 157.73 € Recettes = 964 998.04€

Excédents antérieurs reportés: 0.00 € Résultat de clôture de 244 840.31 €

Section d'Investissement:

Dépenses = 403 421.58 € Recettes = 530 990.57 €

Déficits antérieurs reportés : 281 129.97 €

Résultat de clôture de - 153 560.98€

Résultat de clôture de l'exercice 2019:

Fonctionnement : 244 840.31 € (excédent) Investissement - 153 560.98 € (déficit)

CA 2019 Budget Annexe Lot les Coustilles2 - CG 2019

Le compte administratif 2019 du budget annexe Lot les Coustilles2 est conforme au compte de gestion de M. le Percepteur.

Sous la présidence de M. Michel MIRMAND, doyen de l'assemblée, le conseil par 12 voix Pour 0 contre 0 abstention délibère sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2019, dressé par Monsieur Fernand CHAIZE, Maire de la commune et arrête ainsi les comptes :

Section de Fonctionnement:

Dépenses = 0.00 € Recettes = 0.06€

Excédents antérieurs reportés: 0.00 €

Résultat de clôture de 0.06 €

Section d'Investissement:

Dépenses = 0.00 € Recettes = 0.06 €

Excédents antérieurs reportés(2018) : 171.00 €

Résultat de clôture de 0.00€

Résultat de clôture de l'exercice 2019:

Fonctionnement: 0.00 €

Investissement 0.06 € (excédent)

CA 2019 Budget Annexe Lot Préchaud2 - CG 2019

Le compte administratif 2019 du budget annexe Lot Prechaud2 est conforme au compte de gestion de M. le Percepteur.

Sous la présidence de M. Michel MIRMAND, doyen de l'assemblée, le conseil par 12 voix Pour 0 contre 0 abstention délibère sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2019, dressé par Monsieur Fernand CHAIZE, Maire de la commune et arrête ainsi les comptes :

Section de Fonctionnement :

Dépenses = 271 134.23 €

Recettes = 270 933.40 €

Excédents antérieurs reportés: 0.00 €

Résultat de clôture de 200.83 €

Section d'Investissement :

Dépenses = 377 600.08 €

Recettes = 349 771.73 €

Déficits antérieurs reportés : 27 251.00 €

Résultat de clôture de 27 828.35€

Résultat de clôture de l'exercice 2019:

Fonctionnement : 200.83 € (déficit) Investissement 27 828.35 € (déficit)

2 Affectation du résultat de fonctionnement 2019 - Budget Principal et Budgets annexes

Le Conseil Par 14 voix Pour 0 Contre 0 Abstention

Après avoir examiné les comptes administratifs 2019 du budget Principal, des budgets annexes Lot Les Coustilles2 et Lot Prechaud 2, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, comme suit :

* Budget Commune - Résultat de clôture du compte administratif et compte de gestion - 2019

Résultat de fonctionnement				
Résultat de l'exercice	244 840.31			
Résultat antérieurs reportés	0.00			
Résultat à affecter	244 840.31			
Solde d'exécution de la section d'investissement				
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 153 560.98			
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 136 782.00			
Besoin de financement	290 342.98			
Affectation				
Affectation au 1068 en investissement	244 840.31			

* Budget Annexe Lot les Coustilles2 - Résultat de clôture du compte administratif et compte de gestion - 2019

Résultat de fonctionnement				
Résultat de l'exercice	0.06			
Résultat antérieurs reportés	0.00			
Résultat à affecter	0.06			
Solde d'exécution de la section d'investissement				
Solde d'exécution de la section d'investissement	171.00			
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00			
Besoin de financement	0.00			
Affectation				
Affectation au R 1068 en investissement	0.06			

* Budget Annexe Lot Préchaud2 - Résultat de clôture du compte administratif et compte de gestion - 2019

Résultat de fonctionnement				
Résultat de l'exercice	- 200.83			
Résultat antérieurs reportés	0.00			
Résultat à affecter	- 200.83			
Solde d'exécution de la section d'investissement				
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 55 079.35			
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00			
Besoin de financement	55 079.35			
Affectation				
Affectation au R 1068 en investissement	- 200.83			

3 Vote des subventions 2020 aux associations

HORS DE LA PRESENCE DE M. GUILLAUME HABOUZIT

Le Conseil Par 10 voix Pour 0 Contre 3 Abstention :

- **Décide** d'inscrire au Budget Primitif de 2020, article 6574 les subventions suivantes :

• Ecole privée Notre Dame : 32 133.50 € (Dotation de fonctionnement 35 enfants x 918.10 €)

Comité foire : 500 €
ASA et MHSports : 800 €
Visiteuses hôpitaux : 200 €

ADOL: 30 €APE: 500 €

• Bibliothèque : 515 € (1029 habitants x 0,5 €)

Association de portage de repas à domicile : 1200 €

Association des donneurs de sang : 100 €

M le Maire:

- . **INFORME** le conseil municipal que le coût de revient d'un enfant à l'école publique est de 918.10 € pour l'année scolaire 2018-2019. C'est ce montant qui est utilisé pour calculer la Dotation de fonctionnement attribuée à l'école privée OGEC.
- **DEMANDE** aux présidents des associations de communiquer à la mairie le compte d'exploitation annuel.
- **PRECISE** que la subvention sera versée après réception du compte d'exploitation de l'Association et se réserve la possibilité de ne pas attribuer l'aide si l'association ne fournit pas son bilan annuel.

4 Vote du budget Primitif 2020 de la Commune

Le Conseil Par 11 voix Pour 0 Contre 3 Abstention:

. VOTE le Budget Primitif 2020 Communal, qui s'élèvent en dépenses et en recettes à :

_	Fonctio	NNEMENT	Investissement		
BUDGET Dépenses		Recettes	Dépenses	Recettes	
COMMUNAL	932 938.00	932 938.00 932 938.00		733 974.23	

	FONOTIONNEMENT							
	FONCTIONNEMENT							
		DEPENSES			RECETTES			
	011	charges générales	242 077.38		70	produits services	33 318.00	
	012	charges de personnel	222 000.00		73	impôts et taxes	447 927.00	
	65	autres charges de gestion cour	111 156.82		74	dotation participation	404 154.00	
	66	charges financières	54 035.14		75	Autres produits	42 600.00	
	67	charges exceptionnelles	500.00		76	produits financiers	0.00	
014		atténuation produits FNGIR	51 136.00		77	produits except	3 300.00	
022		Dép imprévues	2 000.00		013	Transfert de charges	450.00	
	023	transfert à la SI	228 632.33				0.00	
	042	Dotations aux amortissements	21 400.33		042	OO transfert entre sections	1189.00	
	002	déficit reporté	0.00		002	excédent reporté	0.00	
		TOTAL DEPENSES FONCT :	932 938.00			TOTAL RECETTES FONCT :	932 938.00	
			INVES	TISSEM	FNT			
			1144 20	T IOOLIWI	-141			
		DEPENSES				RECETTES		
	001	déficit d'investissement	153 560.00		001	excédent d'investissement	0.00	
		emprunt remb en capital	194 000.75			affectation résultat	244 840.31	
-		immobilisations incorp	20 000.00			transfert de la SF	228 632.33	
-		sub équipement versées	10 000.00			FCTVA + TAM	50 132.36	
_		immobilisations/RAR	334 918.50			Subvs Départ Région Etat	188 969.00	
			20 305.00		13	Subvs Depart Region Etat	100 909.00	
		travaux en cours					0.4.400.00	
_		OO transfert entre sections	1 189.00		_	Dotations amortissements	21 400.33	
-	041	Opérations patrimoniales	0.00		024	prix cession immobilisation		
			700 074 00				700 074 00	
-		TOTAL DEPENSES INVEST :	733 974.23			TOTAL RECETTES INVEST :	733 974.23	
					l			

5 Vote du budget Primitif 2020 - Lotissement les Coustilles2

Le Conseil Par 12 voix Pour 0 Contre 2 Abstention :

. VOTE le Budget Primitif Lot les Coustilles2, qui s'élèvent en dépenses et en recettes à :

BUDGET	Fonctio	NNEMENT	INVESTIS	SSEMENT
ANNEXE	Dépenses Recettes		Dépenses	Recettes
Coustilles2	178 324.19 178 324.19		168 490.30	168 490.30

		FONC	TIONNEMENT		
	DEPENSES			RECETTES	
011	charges générales	9999.95	70	produits services	9995.0
012	charges de personnel		73	impôts et taxes	
65	autres charges de gestion cour		74	dotation participation	
66	charges financières		75	Autres produits	5.0
67	charges exceptionnelles		76	produits financiers	
14	atténuation produits FNGIR		77	produits except	
22	Dép imprévues		013	Transfert de charges	
023	transfert à la SI				
042	Dotations aux amortissements	168319.24	042	OO transfert entre sections	168324.19
002	déficit reporté	0.00	002	excédent reporté	
	TOTAL DEPENSES FONCT :	178324.19		TOTAL RECETTES FONCT :	178324.1
		INVES	TISSEMENT		
	DEPENSES			RECETTES	
001	déficit d'investissement		001	excédent d'investissement	171.0
16	emprunt remb en capital	166.11	1068	affectation résultat	
20	immobilisations incorp		021	transfert de la SF	
204	sub équipement versées		10	FCTVA + TAM	
21	immobilisations/RAR		13	Subvs Départ Région Etat	
23	travaux en cours			Pour équilibre budgétaire	
040	OO transfert entre sections	168324.13		Dotations amortissements	168319.2
041	Opérations patrimoniales	0.00	024	prix cession immobilisation	
	TOTAL DEPENSES INVEST :	168490.30		TOTAL RECETTES INVEST:	168490.3

7 Vote du Budget Primitif 2020 - Lotissement Préchaud2

Le conseil Par 12 voix Pour0 Contre 2 Abstention:

. VOTE le Budget Primitif Lot Prechaud2, qui s'élèvent en dépenses et en recettes à :

BUDGET FONCTION Dépenses		NNEMENT	Investissement		
		Recettes	Dépenses	Recettes	
Prechaud2	279 943.40	279 943.40	334 787.40	334787.40	

		FONCT	IONNEMENT		
	DEPENSES			RECETTES	
011	charges générales	5004.17	70	Vente terrains	5000.00
012	charges de personnel		73	impôts et taxes	
65	autres charges de gestion cour	5.00	74	dotation participation	
66	charges financières	1900.00	75	Autres produits	5.00
67	charges exceptionnelles		76	produits financiers	
043-608	Opération ordre frais terrain	1900.00	77	produits except	
022	Dép imprévues		043	Transfert de charges	1900.00
023	transfert à la SI				
042	Dotations aux amortissements	270933.40	042	OO transfert entre sections	273038.40
002	déficit reporté	200.83	002	excédent reporté	
	TOTAL DEPENSES FONCT :	279943.40		TOTAL RECETTES FONCT :	279943.40
		INVES	TISSEMENT		
	DEPENSES			RECETTES	
001	déficit d'investissement	55079.35	001	excédent d'investissement	0.00
16	emprunt remb en capital	6670.00	1068	affectation résultat	
20	immobilisations incorp		021	transfert de la SF	
204	sub équipement versées		10	FCTVA + TAM	
21	immobilisations/RAR		13	Subvs Départ Région Etat	
23	travaux en cours		16	Emprunts pour équilibre	63854.00
040	OO transfert entre sections	273038.40	040	Opération ordre Terrains	270933.40
041	Opérations patrimoniales	0.00	024	prix cession immobilisation	
	TOTAL DEPENSES INVEST :	334787.40		TOTAL RECETTES INVEST:	334787.40

8 Approbation du règlement intérieur « Activités Multisports »

Le conseil Par 14 voix Pour 0 Contre 0 Abstention :

Monsieur le Maire expose,

Vu le règlement intérieur de la structure Multisport établi en 2017, notamment les horaires de fréquentation,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer sur les horaires d'ouverture de cette structure.

. RECONDUIT le règlement intérieur comme proposé en 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20 Le Maire Fernand CHAIZE